

VALORISEZ FINANCIÈREMENT VOS TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES AVEC LE SYDEC !



ENSEMBLE, CONVERTISSONS VOS kWh ÉCONOMISÉS EN € !

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Le SYDEC vous propose un service exclusif de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour les travaux énergétiques que vous avez entrepris.

VOUS AVEZ RÉALISÉ DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES AUX CEE (ISOLATION, VENTILATION, CHAUFFAGE...) ?

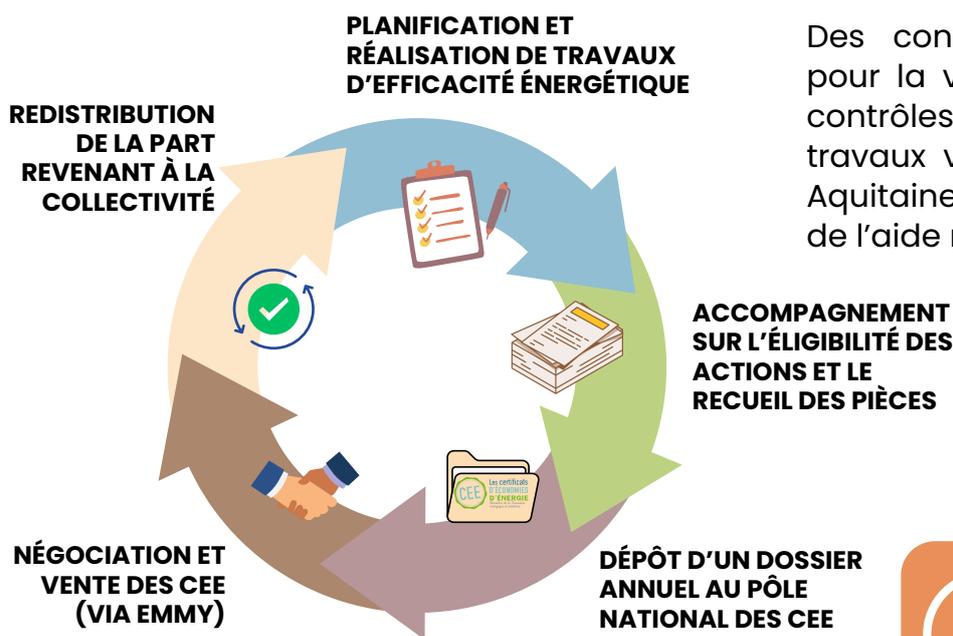
Contactez-nous pour obtenir des conseils sur la valorisation de vos CEE. Soumettez vos dossiers complets pour les prochaines valorisations au rythme annuel de mai et novembre. Les factures transmises des travaux réalisés devront avoir au maximum 1 an par rapport aux dates des valorisations.

LE COUP DE POUCE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES ET RÉSIDENTIELS

Depuis le 1er mai 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025, le SYDEC est signataire de la charte "Coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires et résidentiels", ce qui vous permet de bénéficier d'une bonification pouvant aller jusqu'à 4 fois le montant des CEE lors du remplacement de systèmes de chauffage.

CONTRÔLES OBLIGATOIRES

Des contrôles sont désormais obligatoires pour la valorisation des CEE. Le coût de ces contrôles sera réparti sur l'ensemble des travaux valorisés, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, et déduit directement du montant de l'aide reversée aux collectivités.



Pour plus d'informations :

cee@sydec40.fr
05 58 85 76 58

